

BUREAU COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 20 mars 2019

DATE DE LA CONVOCATION : 13 mars 2019

<u>NOMBRE :</u>		<u>RESULTAT :</u>	
- de Conseillers en exercice :	17	- POUR :	13
- de Présents :	13	- CONTRE :	0
- de Représentés :	0	- ABSTENTION(S) :	0
- de Votants :	13		

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Claude VILLEMMAIN
M. Jean-Jacques DAUBRESSE
M. Jean-Pierre BOSINO
M. Gérard WEYN
M. Frédéric BESSET
M. Jean-Michel ROBERT
Mme Sophie LEHNER

M. Hervé ROBERTI
M. Abdelkrim KORDJANI
M. Jean-Michel DARSONVILLE
M. Frédéric TANGUY
M. Didier ROSIER
M. Eric MONTES

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. Jean-François DARDENNE
M. Philippe MASSEIN

M. Karim BOUKHACHBA
M. Jean-Luc DION

RAPPORT N°19B004

AVENANT N°2 AU MARCHÉ PSO TRANSPORT ACSO-TRANSPORT EVRARD

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°17C009 du Conseil communautaire en date du 18 janvier 2017 donnant délégation de pouvoirs au Bureau.

Considérant que :

La procédure de renouvellement de DSP intégrant le réseau Pierre Sud Oise Transports a été lancée au moment du choix du mode de gestion déléguée par le Conseil Communautaire du 28 juin dernier.

Le calendrier fixé prévoyait alors la mise en œuvre du nouveau contrat au 1^{er} juillet 2019.

Cependant, afin de favoriser la concurrence dans le cadre de la procédure de renouvellement et de laisser suffisamment de temps à la fois à l'ensemble des candidats pour présenter des offres concurrentielles et aux élus pour choisir l'offre la plus adaptée au territoire et à ses contraintes, le Conseil communautaire de l'ACSO a décidé, par délibération en date du 13 décembre 2018, de prolonger l'actuelle DSP jusqu'au 31 août 2019.

Afin de permettre la continuité des services de transport sur la partie du territoire desservie par le réseau Pierre Sud Oise Transports, il est nécessaire de prolonger le marché public d'exploitation de deux mois soit jusqu'au 31 août 2019.

Cette solution faciliterait en outre la préparation de la rentrée scolaire 2019 par le titulaire actuel du contrat et par celui de la DSP, qui disposeront ainsi de la période estivale pour pouvoir assurer la desserte des établissements scolaires et secondaires.

Pour cette période des deux mois supplémentaires, l'avenant n°2 sera décomposé par lot comme suit :

Lot n°1 : Service des lignes régulières et scolaires (Collège Jules Vallès)

- Prorata du montant initial du marché public : **112 493.30€ h.t** soit 2/16^{ème} du montant initial du marché
- Prorata de l'avenant n°1 : **10 406.44€ h.t** soit 2/12^{ème} des modifications figurant dans l'avenant n°1

Lot n°2 : Service du transport à la demande – Resabus

- Prorata du montant initial du marché public : **1 431.35€ h.t** soit 2/16^{ème} du montant initial du marché

Lot n°3 : Services scolaires pour les écoles primaires et maternelles du Saint Maximin et Thiverny

- Prorata du montant initial du marché public : **10 552.91€ h.t** soit 2/16^{ème} du montant initial du marché
- Prorata de l'avenant n°1 : **- 772.97€ h.t** soit 2/12^{ème} des modifications figurant dans l'avenant n°1

La prolongation du marché public a un impact financier sur le montant global du marché de **134 111.03€ h.t, soit 67 055.51€ pour chaque mois de prolongation.**

Cet avenant est passé en application de l'article 139.2 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- De valider l'avenant n°2 au marché public liant l'ACSO et Transports Evrard,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

LE PRESIDENT,




**Par déléation,
La Directrice Générale
des services**

Agathe LUCIANI

BUREAU COMMUNAUTAIRE

**EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire**

Séance du 20 mars 2019

DATE DE LA CONVOCATION : 13 mars 2019

<u>NOMBRE :</u>		<u>RESULTAT :</u>	
- de Conseillers en exercice :	17	- POUR :	13
- de Présents :	13	- CONTRE :	0
- de Représentés :	0	- ABSTENTION(S) :	0
- de Votants :	13		

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Claude VILLEMMAIN
M. Jean-Jacques DAUBRESSE
M. Jean-Pierre BOSINO
M. Gérard WEYN
M. Frédéric BESSET
M. Jean-Michel ROBERT
Mme Sophie LEHNER

M. Hervé ROBERTI
M. Abdelkrim KORDJANI
M. Jean-Michel DARSONVILLE
M. Frédéric TANGUY
M. Didier ROSIER
M. Eric MONTES

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. Jean-François DARDENNE
M. Philippe MASSEIN

M. Karim BOUKHACHBA
M. Jean-Luc DION

RAPPORT N°19B005

DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU SMTCO

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°17C009 du Conseil communautaire en date du 18 janvier 2017 donnant délégation de pouvoirs au Bureau.

Considérant que :

Le prochain Conseil Syndical du SMTCO se réunira en juin 2019. Il sera chargé de délibérer sur les demandes de subventions des autorités organisatrices de transport.

A ce titre, il est proposé que l'ACSO procède aux demandes de subventions suivantes :

- DESSERTE ALATA

La ligne RESAGO 2 a été renommée au 2 janvier 2017. Elle dessert à présent l'intégralité du Parc Alata (Creil/Verneuil) par un autobus standard.

Le déficit d'exploitation concernant ce service s'élèvera pour 2019 à 70.000 €. Une participation de 50% de ce montant sera demandée auprès du SMTCO (**soit une subvention de 35.000 €**).

- MEILLEURE DESSERTE EN TRANSPORT COLLECTIF DES POLES D'EMPLOI ET D'ACTIVITE

Mise en œuvre par la restructuration du réseau en 2012, la meilleure desserte des pôles d'emplois (zones d'activités, pôles administratifs) et d'activités (zones commerciales, centre-ville des 4 communes) devrait se traduire en 2019 par un déficit d'exploitation de 120.000 €. Une participation de 50% de ce montant sera demandée auprès du SMTCO (**soit une subvention de 60.000 €**).

- DESSERTE DE L'ARRET PORTE DE CREIL

Le déficit d'exploitation relatif à la desserte de cet arrêt, exploité depuis le 2 avril 2012, s'élèvera pour l'ACSO en 2019 à 54.000 €. Une participation de 50% de ce montant sera demandée auprès du SMTCO (**soit une subvention de 27.000 €**).

- MISE EN PLACE D'UN TRANSPORT DE SOIREE (FLEXO)

Le déficit d'exploitation concernant ce service, mis en place également au mois d'avril 2012, est estimé pour 2019 à 50.000 €. Une participation de 50% de ce montant sera demandée auprès du SMTCO (**soit une subvention de 25.000 €**).

- RENFORCEMENT DE LA DESSERTE EN TRANSPORT URBAIN DU CENTRE HOSPITALIER DE CREIL

Le déficit d'exploitation relatif au renforcement de cette desserte est estimé pour 2019 à 130.000 €. Une participation de 50% de ce montant sera demandée auprès du SMTCO (**soit une subvention de 65.000 €**).

- MAINTIEN DE LA GRILLE TARIFAIRE

La baisse générale des tarifs commerciaux pratiqués par le STAC se traduira en 2019 par une participation financière de l'ACSO à hauteur de 450.000 €. Une participation de 40% de ce montant sera demandée auprès du SMTCO (**soit une subvention de 180.000 €**).

- MISE EN PLACE DU SYSTEME REZOPOUCE

La dépense pour 2019 est estimée à 7.000 € H.T., soit 4.000 € pour l'adhésion au service et 3.000 € pour des actions de communication. La participation du SMTCO attendue serait à hauteur de 40 % (**soit une subvention de 2.800 €**).

- FINANCEMENT DU DEFICIT D'EXPLOITATION DES LIGNES REGULIERES DU RESEAU PIERRE SUD OISE TRANSPORTS

Le déficit d'exploitation des lignes régulières du réseau de l'ex-PSO est estimé pour 2019 à 57.500 €. La participation du SMTCO attendue serait à hauteur de 40 % (**soit une subvention de 23.000 €**).

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- d'autoriser le Président à solliciter le SMTCO concernant les subventions précitées,
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces correspondantes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

LE PRESIDENT,



**Par délégation,
La Directrice Générale
des services**

Agathe LUCIANI

BUREAU COMMUNAUTAIRE

**EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire**

Séance du 20 mars 2019

DATE DE LA CONVOCATION : 13 mars 2019

<u>NOMBRE :</u>		<u>RESULTAT :</u>	
- de Conseillers en exercice :	17	- POUR :	14
- de Présents :	14	- CONTRE :	0
- de Représentés :	0	- ABSTENTION(S) :	0
- de Votants :	14		

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Claude VILLEMMAIN
M. Jean-Jacques DAUBRESSE
M. Jean-Pierre BOSINO
M. Gérard WEYN
M. Frédéric BESSET
M. Jean-Michel ROBERT
Mme Sophie LEHNER

M. Hervé ROBERTI
M. Abdelkrim KORDJANI
M. Philippe MASSEIN
M. Jean-Michel DARSONVILLE
M. Frédéric TANGUY
M. Didier ROSIER
M. Eric MONTES

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. Jean-François DARDENNE
M. Karim BOUKHACHBA
M. Jean-Luc DION

RAPPORT N°19B006

CREATION D'UNE AIRE PERMANENTE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – BOULEVARD SALVADOR ALLENDE A CREIL - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE ET DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL)

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°17C009 du Conseil communautaire en date du 18 janvier 2017 donnant délégation de pouvoirs au Bureau,

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

Vu le projet de Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage envoyé le 3 octobre 2018 aux collectivités locales par la Direction Départementale des Territoires et par le Conseil Départemental de l'Oise.

Considérant que :

L'ACSO dispose d'une compétence obligatoire relative à l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements destinés à l'accueil des gens du voyage.

Le projet de Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage a été présenté le 4 juin 2018 par le Préfet de l'Oise et la Présidente du Conseil départemental de l'Oise et devrait être adopté en juin 2019. Il impose à l'ACSO de réaliser sur son territoire 30 places de caravanes dans le cadre d'aires permanentes d'accueil.

Pour répondre à cette obligation, l'ACSO souhaite réaliser une aire permanente d'accueil des gens du voyage sur un terrain situé à Creil, au croisement du boulevard Salvador Allende et de la bretelle de l'échangeur des routes départementales RD 201/162, dit « carrefour de la Grange à Musique ». Cette aire comprendra 30 places de caravanes (cf. avant-projet joint).

La mise à disposition de ce terrain doit être constatée par une convention établie contradictoirement entre la Ville de CREIL et la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise.

La Commune de Creil mettra gratuitement à la disposition de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO), un terrain d'environ 7 013 m² situé au croisement du boulevard Salvador Allende avec la bretelle de l'échangeur des routes départementales RD 201/162.

L'étude de faisabilité (niveau avant-projet) a été confiée au groupement AMODIAG.

Un marché de maîtrise d'œuvre sera lancé en avril 2019 sur la base de la faisabilité niveau avant-projet.

Le montant des travaux est estimé à 1 181 982 € HT incluant la maîtrise d'œuvre, le SPS et les travaux.

Planning de réalisation :

- Faisabilité – Février 2019
- Choix de la maîtrise d'œuvre – Avril 2019
- Marché de travaux – Juillet 2019
- Démarrage des travaux – Septembre 2019

Plan de financement :

FINANCEURS	MONTANT DES TRAVAUX PHASES 1 & 2 (H.T.)	%
ACSO	590 992 €	50%
Etat - FSIL	472 792 €	40%
CD 60	118 198 €	10%
TOTAL	1 181 982 €	100%

Les sommes afférentes sont inscrites au BP 2019.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- de solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental de l'Oise et de l'Etat au titre de la DSIL ;
- d'autoriser le Président à signer les documents correspondants à cette opération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

LE PRESIDENT,




Par délégation,

**La Directrice Générale
des services**

Agathe LUCIANI